

LA LETTRE EDF & MOI RÉUNION



DE NOUS À VOUS

POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS ATTENTES, EDF FAIT ÉVOLUER SES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

De nouvelles conditions générales de vente de l'électricité seront en vigueur le 01/07/2016 pour tenir compte des évolutions réglementaires. Elles seront disponibles dans leur intégralité sur notre site internet.

Les principales évolutions portent sur :

LE CONTRAT

Votre contrat résumant les conditions de l'offre souscrite vous sera remis à l'issue de votre souscription.

PAIEMENT DES FACTURES

Si nous n'avons pas été en mesure de vous rembourser un trop perçu, une indemnisation vous sera versée automatiquement.

FACTURATION DES PRESTATIONS

Si nous n'honorons pas un rendez-vous sans vous prévenir, nous vous dédommagerons.

L'ACCÈS AU COMPTEUR

Pour que votre facture reflète votre consommation réelle, un accès à votre compteur est indispensable. Si la relève n'a pas pu être effectuée depuis 12 mois, un courrier recommandé vous sera adressé afin que nous puissions vérifier votre compteur (sécurité et index).



INTERRUPTION DE FOURNITURE

En cas de coupure supérieure à 6 heures consécutives, nous vous indemniserons d'un montant égal à 2 % de la part fixe de l'acheminement de votre contrat.

INTERNET EDF : PLUS SIMPLE, PLUS EFFICACE

Désormais*, le site EDF est accessible depuis le support de votre choix (tablette, mobile, ordinateur).

Pour nous permettre de répondre au mieux à vos attentes, le site localise votre territoire et vous propose les informations les plus adéquates.

(*mise en ligne au cours du premier trimestre 2016)





5 POINTS À CONNAITRE POUR BIEN CHOISIR SON ÉCLAIRAGE !

25 points lumineux, c'est en moyenne l'équipement d'un ménage français, ce qui représente entre 325 à 450 kWh/an (environ 40 à 60 € sur la facture annuelle d'électricité).

SACHEZ QUE DIMINUER CETTE CONSOMMATION, C'EST FACILE !

Comment ? Vos habitudes de consommation sont primordiales mais le choix de vos lampes l'est tout autant. Voici cinq points qui vont vous permettre d'y voir plus clair :

1. Ne plus penser « Watts » mais lumens !

Laissez-vous guider par la mesure du flux lumineux émis par une lampe, exprimée en lumens. Plus ce chiffre est élevé, plus la lampe émet de lumière.

Exemple : Une LBC de 750 lumens et d'une puissance de 15W est équivalente à une ampoule à incandescence de 60W.

2. Faire attention à l'étiquette énergie

Privilégiez les lampes de classe A à A+++, les plus économes. En 2016 seront retirées de la vente les classes C à G.

3. La durée de vie de l'ampoule, ça compte :

Plus la durée de vie est longue, moins vous devrez changer d'ampoules ! Cette information est indiquée sur l'emballage.

4. Les cycles d'allumage/extinction, une donnée à prendre en compte !

Si votre future ampoule est destinée à un lieu de passage, tenez compte du nombre de cycles : plus le chiffre est élevé, plus l'ampoule est robuste.

5. Le temps de chauffage, on en parle ?

Préférez les lampes à chauffage rapide pour les lieux où l'on ne reste pas longtemps (escaliers, entrées, caves, toilettes, etc.). Les lampes de dernière génération ont un temps de chauffage de plus en plus court, voire instantané.

Plus question maintenant de se tromper dans le choix de son ampoule !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur reunion.edf.com et retrouvez la liste des distributeurs partenaires de l'offre Led Agir Plus d'EDF.

Source : Guide Ademe « Bien choisir son éclairage » 2013.

LES ENGAGEMENTS EDF & MOI

À LA RÉUNION

APPORTER SES CONSEILS D'EXPERT

EDF s'engage et vous accompagne en cas de difficultés :

- Un accueil de proximité
- Un accompagnement personnalisé à la Maîtrise de l'Énergie
- Un Tarif de Première Nécessité (TPN) électricité ou Tarif Social

Nous travaillons également avec un réseau de partenaires pour vous accompagner. Parmi eux, les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS), le Groupe CRC, la Croix Rouge française, le Secours Catholique, la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés.

Vous rencontrez des difficultés pour régler votre facture ?

Si vous bénéficiez de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), de l'Aide Complémentaire Santé (ACS), ou si votre revenu fiscal de référence annuel est inférieur ou égal à 2 420 €, une proposition de Tarif de Première Nécessité vous sera envoyée automatiquement.

Ce tarif vous permet de bénéficier d'une déduction forfaitaire sur votre facture, calculée en fonction de la puissance souscrite et de la composition de votre foyer.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet reunion.edf.com rubrique « Ma relation au quotidien » ou contactez le :

0 800 333 123

Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi entre 9h et 18h (Heure métropole)

Si vous ne bénéficiez pas de TPN, et que vous êtes en difficulté passagère, n'hésitez pas à contacter votre agence clientèle qui étudiera avec vous une solution personnalisée.



EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
SA au capital de 930 004 234 € - 552 081 317 RCS Paris.

www.edf.com

Conception/réalisation : humancom.
Crédit photos : Photothèque EDF, DR.

Le groupe EDF est certifié ISO 14 001

EDF Réunion
14 rue Saint-Anne - CS 11005
97744 Saint-Denis Cedex 9
reunion.edf.com

